



Bonjour,

Lors de l'assemblée générale de l'association, le 23 juin dernier, l'expert en écologie aquatique, M. Robert Lapalme a fait une présentation sur la santé du lac – cette présentation se trouve sur le site de l'Association ainsi que le compte rendu de la réunion. (www.septiemelac.com)

Cette capsule ainsi que les prochaines reprendront certains éléments de sa présentation.

Pourquoi toujours parler du phosphore lorsqu'il est question de la santé du lac ?

Une des principales raisons est que le phosphore est le déclencheur des [blooms ou explosions de cyanobactéries](#) toxiques et potentiellement mortelles pour plusieurs espèces vivantes en raison de la puissante toxine produite par cette algue microscopique. Lors de blooms, la santé humaine et animale est mise à risque au simple contact avec l'eau - baignade, planche à voile, enfant qui s'amuse sur le bord de l'eau, etc.

Il est donc prioritaire que chacun fasse sa part afin de contrôler les apports en phosphore dans notre lac.

1. Cendres de bois :

Ce qu'il faut savoir : 2 % du poids des cendres est composé de phosphore. Le phosphore produit 500 fois son poids en algue.

Donc 5 kg de cendre produit 50 kg d'algue.

Comment en disposer : Mettre les cendres dans un sac et les jeter au compostage après qu'elles soient bien refroidies. Portez une attention particulière aux feux de camp faits sur la bande riveraine. Idéalement, ceux-ci sont faits dans un foyer qui pourra contenir les cendres et éviter qu'elles ne soient lessivées dans le lac.

2. Navigation en eau peu profonde :

Ce qu'il faut savoir : Un petit moteur de moins de 10 CV (HP) – limite permise sur notre lac – peut soulever et remettre en suspension les sédiments gorgés de phosphore qui dorment au fond du lac, jusqu'à une profondeur de 2 mètres.

L'action des vagues causées par les bateaux cause une érosion des berges dénudées. L'érosion des rives contribue à la libération des sédiments et du phosphore qu'ils contiennent.

La majorité des plantes envahissantes se reproduisent par bouturage. Ainsi la circulation des embarcations à moteur dans des herbiers entraîne une grande quantité de fragments qui pourront former de nouvelles plantes. Le désherbage des berges et plages produit le même effet. Cette pratique est donc à éviter.

Ce qu'il faut faire : Utiliser de façon respectueuse et responsable les embarcations motorisées. Ne jamais circuler à grande vitesse dans de petites baies, par exemple entre les îles dans la baie des îles, près des rives ou en eau peu profonde.

Si l'eau est peu profonde, éloignez vous de la rive à la rame ou à très basse vitesse. Cette pratique peut diminuer de façon significative la fragmentation des algues, les vagues frappant les rives et le brassage de sédiments. Consultez la carte du lac qui se trouve sur le site de l'association pour connaître les profondeurs de l'eau -> [Cliquez ici pour voir la carte de navigation du lac](#)

3. Barrière de sédimentation:

(Hyperlien du document source -

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/r175-60_227/documents/60-84/PR5-2_Ann4.pdf)

Ce qu'il faut savoir : À l'état naturel, le bassin versant du lac possède tous les moyens pour retenir les sédiments et filtrer les eaux de pluie. Cependant, certaines activités humaines, telles les travaux entourant une nouvelle construction, bouleversent ces processus. Il est donc essentiel de mettre en place des mécanismes pour maintenir les sédiments sur le site de construction, éviter leur dispersion dans l'environnement et ainsi prévenir l'érosion, le drainage de phosphore et l'envasement du lac.

Ce qu'il faut faire : Dès le début du chantier, il est obligatoire d'installer les ouvrages nécessaires au contrôle de l'érosion - telles que les barrières à sédimentation. Ce sont des barrières temporaires en géotextile, supportées par des poteaux de bois ou de métal et parfois par un treillis métallique. Elles retiennent les sédiments tout en laissant l'eau ruisseler à travers. L'association peut vous prêter une barrière à sédimentation de 50 pieds. Contactez Vincent Drouin - vincent@drouin.com pour plus d'information.

4. Arbre et résidu de coupe:

Ce qu'il faut savoir : Aucun arbre ou résidu de coupe ne doit être laissé dans le lac ou en situation d'être lessivé vers celui-ci.

Ce qu'il faut faire: Si tel est le cas, les débris doivent être enlevés immédiatement en occasionnant le moins de dérangement possible au lit et aux berges du lac.

5. Feux d'artifices:

Ce qu'il faut savoir: D'abord, ils sont une source d'incendie importante. Ensuite, ils contiennent des phosphates qui sont souvent responsables des effets de lumières, mais surtout qui

retombent directement dans le lac. Finalement, ils sont une source de bruit qui dérange et terrorise les animaux et les petits enfants.

Ce qu'il faut faire: Nous vous demandons d'éviter de faire des feux d'artifices.

Nous vous attendons en grand nombre au quai de la famille Gravel à compter de 13 heures, le samedi 28 juillet prochain, beau temps mauvais temps. Cette journée d'activités est très importante pour le budget de VOTRE association donc SVP venez en grand nombre et invitez votre famille et tous vos ami(e)s!

Passez un bel été.

Vincent Drouin
Président du comité d'environnement de
l'Association des résidents du 7e Lac